

Projet d'établissement 2017-2022

ITEP "Gérard Forgues"
IGON

Sommaire

Sommaire.....	1
Préambule.....	4
Valeurs et objectifs associatifs	5
1. Les valeurs associatives.....	5
2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services	5
3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations	6
Présentation de l'établissement	8
Caractéristiques des enfants et des jeunes accueillis	11
1. Caractéristiques sociodémographiques des enfants et des jeunes accueillis	11
2. Caractérisation des besoins des enfants et des jeunes accueillis	11
3. Les évolutions observées chez les enfants accueillis et accompagnés.....	17
Positionnement dans le dispositif territorial	18
Offre de services	20
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services	24
Parcours et suivi de l'enfant	27
1. Parcours de l'enfant dans l'établissement.....	27
2. Suivi de l'enfant et projet personnalisé	27
Mise en œuvre des droits et libertés	29
1. Prévention et traitement des actes de maltraitance	29
2. Promotion de la bientraitance	29
3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés	30
4. Expression et participation de l'enfant ou du jeune au fonctionnement de l'établissement.....	32
5. Réflexion éthique.....	33
Moyens matériels	34
1. Parc immobilier.....	34
2. Parc mobilier	34
Ressources humaines.....	35
3. Orientation et animation des ressources humaines	35
4. Recrutement et intégration des salariés.....	36
5. Compétences déployées dans le dispositif ITEP	37
6. Organisation des responsabilités.....	37
7. Définition des postes	38
8. Gestion des compétences, formation continue	40

9.	Prévention de la fatigue professionnelle	41
10.	Relations sociales dans l'établissement.....	42
	Organisation de la communication interne	43
1.	Communication interprofessionnelle.....	43
2.	Supports écrits de communication.....	44
	Gestion des risques et sécurité	45
3.	Organisation de la sécurité des enfants et jeunes accueillis	45
	Partenariat et communication externe.....	46
1.	Nature des réseaux mobilisés	46
2.	Modalités d'organisation du partenariat	46
3.	Les supports de communication externe	47
	Systèmes d'évaluation	48
1.	Modalités d'évaluation	48
2.	Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue	49
	Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation.....	50
	Fiches action	52
	Annexes	53
	Détails des prestations et des principes opératoires	54

Préambule

L'actualisation du projet de dispositif de l'ITEP Gérard Forgues, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de mars à juillet 2017 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

Valeurs et objectifs associatifs

1. Les valeurs associatives

1.1 La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

1.2 La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.

- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'utilisateur.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.
- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

Présentation de l'établissement

Nom	Dispositif ITEP Gérard Forgues
Coordonnées	4 rue du Pic du Midi, 64800 IGON Tél. : 05.59.61.10.01 — Email :
SIRET	775 638 661 00147
FINESS	640781084
Type	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique et SESSAD
Création	01/01/1971
Renouvellement d'autorisation	08 avril 2008
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Cadre législatif et réglementaire	Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles définissant les missions des établissements sociaux et médico-sociaux. Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'exercice des droits et libertés individuelles. Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe. Article D. 312-55 à D. 312-59 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe. Articles D. 312-59-1 à D. 312-59-18 du Code de l'action sociale et des familles. Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles. Décret 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap. Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

	<p>Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du Code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.</p> <p>Décret du 4 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements.</p> <p>Décret 2012-223 du 15 février 2012 relatif aux aménagements spécifiques du baccalauréat.</p> <p>Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.</p> <p>Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé prises pour l'application des articles D.351-17 à D. 351-20 du Code de l'éducation.</p> <p>Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C no 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis.</p>
Agrément	60 places
Missions ITEP ¹	<p>1° Accompagne le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie.</p> <p>2° Dispense des soins et des rééducations.</p> <p>3° Favorise le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social.</p> <p>4° Promeut leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. À ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés.</p> <p>5° Assure, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années.</p> <p>6° Peut participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1.</p>
Missions SESSAD ²	<p>Soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.</p> <p>Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou l'adolescent, domicile, école, et dans les locaux du service.</p>
Effectifs salariés	40.25 ETP.

¹ Article D. 312-59-2 du Code de l'action sociale et des familles

² Article D. 312-55 du Code de l'action sociale et des familles.

Activités
Attractivité

Médico-social
Départementale.

Caractéristiques des enfants et des jeunes accueillis

1. Caractéristiques sociodémographiques des enfants et des jeunes accueillis

Conformément à l' article D.312-59-1, l' ITEP est agréé pour accueillir « des enfants et adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l' expression, notamment l' intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l' accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l' article D.312-59-2 »

2. Caractérisation des besoins des enfants et des jeunes accueillis

Domaine 1 - Scolarité

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Savoirs de base	Acquérir les compétences du palier correspondant à chacun.
Maîtrise du langage	Acquérir les compétences du palier correspondant à chacun.
Compréhension	Accéder à la compréhension de consignes de plus en plus complexes. Être aidé à accéder à l'abstraction, au symbolique, à l'implicite
Rythmes scolaires	Avoir un emploi du temps aménagé adapté

Domaine 2 - Soutien à la scolarisation en milieu ordinaire

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Adaptation du comportement	Être aidé à se concentrer.
	Savoir écouter.
	Savoir maintenir son attention.
	Savoir utiliser un langage approprié.
	Avoir accès à une rééducation orthophonique. Être aidé dans la formulation et l'élocution. Être valorisé.
	Être aidé à la compréhension des règles de la vie scolaire. Être encouragé à respecter les règles de la vie scolaire. Être aidé à comprendre une sanction scolaire.
Gestion de ses affaires, de son matériel	Être aidé à organiser ses affaires scolaires.
	Savoir prendre soin de son matériel scolaire.
	Être encouragé à prendre soin son matériel scolaire.

Organisation	<p>Être aidé à se repérer dans son emploi du temps. Savoir construire son emploi du temps. Être aidé à l'appropriation et l'utilisation des méthodes de travail. Être conseillé dans l'accès à des méthodes de travail. Être encouragé à utiliser les méthodes de travail apprises.</p>
--------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Domaine 3 - Vie sociale, relation aux autres, sociabilité

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Sociabilité	<p>Apprendre à identifier les émotions des autres. Être aidé à identifier les émotions des autres. Apprendre à identifier l'intention d'autrui. Accéder à un traitement adapté pour réduire le sentiment de persécution. Apprendre à coopérer avec autrui. Être aidé à trouver une place dans un groupe. Être aidé à exprimer son point de vue et/ou ses difficultés dans un groupe. Identifier la dynamique de groupe. Être valorisé au sein d'un groupe. Être rassuré.</p> <p>Être aidé à gérer les émotions générées dans le cadre de la relation. Être aidé à exprimer son point de vue et/ou ses difficultés par rapport à une relation. Être rassuré.</p> <p>Être aidé à comprendre le discours, le message exprimé par autrui. Être aidé à interpréter le comportement de l'autre. Être aidé à identifier les intentions d'autrui. Être aidé à comprendre les intentions d'autrui. Être aidé d'adapter ses réponses. Être aidé à définir la distance adaptée dans une interaction.</p>
Relations amoureuses	<p>Être aidé à identifier et à exprimer un sentiment amoureux envers autrui. Être conseillé dans l'expression de son sentiment amoureux et la façon de le vivre. Être soutenu. Être valorisé. Être rassuré.</p>
Sexualité	<p>Apprendre à percevoir et mesurer l'attirance envers autrui et à exprimer de manière adaptée son attirance ou son désir. Apprendre à identifier les intentions sexuelles d'autrui. Être aidé à l'accepter le refus. Apprendre à répondre aux avances à caractère sexuel d'autrui en fonction de ses propres désirs. Apprendre à avoir une sexualité prenant en compte soi et l'autre. Connaître les interdits en matière de sexualité.</p>

Domaine 4 - Socialisation

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Connaissance des droits et devoirs	Connaître ses droits et devoirs.
Capacité d'adaptation et de projection	Être aidé à faire des projets. Être aidé à se projeter dans un contexte différent. Être aidé à mieux se repérer dans l'espace et le temps. Être aidé à s'approprier son emploi du temps. Être aidé à s'adapter à différents contextes. Être rassuré.

Domaine 5 - Connaissance de soi, développement personnel, rééducations et prises en charge thérapeutiques

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Repérage spatio-temporel.	Être aidé à se repérer dans l'espace, à distinguer les lieux. Apprendre à se repérer sur un plan. Apprendre à se repérer dans le temps, à lire l'heure. Apprendre à s'organiser. Être aidé à s'approprier son emploi du temps. Être rassuré.
Rapport au corps.	Être aidé à repérer les sensations de tension et de relâchement. Être aidé à repérer les effets de l'énurésie et l'encoprésie sur soi et sur autrui. Être aidé à repérer les moments et le contexte de la survenue de l'énurésie et l'encoprésie. Être aidé à prévenir ou anticiper la survenue de l'énurésie et l'encoprésie. Être aidé à gérer les épisodes de l'énurésie et l'encoprésie. Accéder à un traitement adapté à l'énurésie ou l'encoprésie fonctionnelle.
Gestion des émotions.	Être aidé à gérer ses émotions. Être aidé à identifier les éléments déclencheurs des émotions. Être aidé à canaliser ses émotions. Être aidé à verbaliser ses émotions. Être aidé à identifier les éléments déclencheurs de la frustration. Être aidé à repérer les effets de l'échec. Être aidé à supporter les situations d'échec. Être aidé à identifier et à analyser les raisons de l'échec. Être aidé à accepter les situations de réussite. Être réassuré. Être encouragé à prendre des initiatives.
	Être aidé à identifier les éléments déclencheurs de ses angoisses. Être aidé à canaliser ses angoisses. Être aidé à verbaliser ses angoisses. Être aidé à trouver des stratégies et des solutions d'apaisement. Accéder à un traitement adapté permettant l'apaisement.

Affirmation de soi.	Être aidé à cerner ses difficultés. Être aidé à exprimer ses difficultés. Être aidé à composer avec ses difficultés. Être aidé à cerner ses limites.
	Être aidé à identifier ses désirs. Être aidé à exprimer ses désirs.
	Être aidé à se différencier de l'autre. Être aidé à développer un point de vue. Être aidé à exprimer une opinion.
	Être aidé à identifier ses désirs. Être aidé à identifier et à formuler des choix. Être conseillé dans ses choix. Être valorisé. Être aidé à analyser les effets et la pertinence d'un choix.
Estime de soi.	Être aidé à se fixer des objectifs atteignables. Être valorisé, encouragé. Être aidé à identifier des situations de réussite. Être aidé à porter un regard positif sur soi. Être aidé à composer avec sa configuration familiale. Être aidé à identifier ses compétences. Se voir confier des responsabilités.
Sentiment de sécurité.	Être entendu dans sa détresse. Être contenu. Être ritualisé. Être aidé à gérer les moments de transitions. Être aidé à gérer les séparations. Être rassuré.
Sentiments amoureux.	Être aidé à identifier et exprimer un sentiment amoureux. Être aidé à accepter le sentiment amoureux.
Rapport à la sexualité.	Être informé sur l'anatomie. Être informé sur les évolutions corporelles liées à la puberté. Être aidé à identifier les effets des modifications corporelles liées à la puberté. Être aidé à exprimer les angoisses suscitées par les modifications corporelles liées à la puberté. Différencier les sexes. Être réassuré.
	Être aidé à identifier les manifestations du désir sexuel. Être aidé à gérer ses pulsions sexuelles. Intégrer le fait que la sexualité fait partie de l'intimité. Apprendre à distinguer la réalité du virtuel.

Domaine 6 - Soins

Psychomotricité.	Être aidé à coordonner sa motricité. Investir son corps de manière positive. Identifier ou être aidé à identifier ses sensations et ses ressentis. Être aidé à partager ses sensations et ses ressentis. Vivre ou revivre des situations psychocorporelles primitives. Être aidé à trouver des solutions d'apaisement. Être aidé à exprimer ses préférences ou un désir.
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Domaine 7 - Acquisition de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Hygiène	Savoir assurer son hygiène. Être aidé à assurer son hygiène.
Habillement	Savoir s'habiller et se déshabiller. Être aidé à s'habiller et se déshabiller. Savoir s'habiller en fonction de la météorologie et de l'activité.
Lever	Savoir se lever seul. Être aidé à se lever seul
Prendre soin de ses affaires	Savoir prendre soin de ses affaires. Être aidé à prendre soin de ses affaires.
Manières de table	Connaître les manières de table et les mettre en œuvre. Être aidé à mettre en œuvre les manières de table.
Déplacement	Savoir se déplacer seul, effectuer un trajet. Être aidé à se déplacer seul, effectuer un trajet. Savoir se déplacer et utiliser les transports en commun.
Loisir	Savoir jouer seul, s'occuper seul. Être aidé à jouer seul, s'occuper seul. Être aidé à accéder aux loisirs et à la culture. Savoir utiliser Internet et les réseaux sociaux. Être aidé à utiliser Internet et les réseaux sociaux.
Suivi d'une traitement médical	Comprendre l'intérêt d'un traitement médicamenteux. Apprendre à prendre un traitement médicamenteux. Apprendre à suivre un traitement médicamenteux.
Démarches médicales	Savoir réaliser des démarches médicales.
Démarches administratives	Savoir réaliser des démarches personnelles administratives. Être aidé à réaliser des démarches administratives.

Domaine 8 - Hygiène de vie

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Régularité des rythmes de vie	Être aidé à structurer sa journée. Avoir des horaires réguliers.
Diversification de l'alimentation	Découvrir d'autres aliments. Apprendre à diversifier son alimentation.
Sommeil	Être aidé à avoir un sommeil réparateur. Être aidé à avoir des rituels de coucher. Être aidé à gérer les angoisses nocturnes. Accéder à un traitement adapté.
Sexualité	Identifier le besoin de contraception. Être informé sur les risques liés à la sexualité, dont les IST. Être informé des modalités de contraception. Accéder à la contraception. Être conseillé dans le choix d'une contraception.

Domaine 9 - Protection contre soi-même

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
S'alimenter de manière régulière, adaptée et	Avoir un accès contrôlé à la nourriture ou à l'eau. Être informé et orienté vers des consultations et/ou structures de prise

équilibrée	<p>en charge adaptée. Être accompagné physiquement vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée. Bénéficier d'un traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture. Être accompagné dans la prise d'un traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture</p>
Limitation des conduites addictives	<p>Bénéficier d'informations et d'explications sur les risques liés aux conduites addictives. Être limité dans l'accès aux substances en jeu dans sa ou ses addictions. Être informé et orienté vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée. Être accompagné physiquement vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée.</p>
Limitations des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations	<p>Bénéficier d'informations et d'explications sur les risques liés aux conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Bénéficier d'un traitement visant à limiter les conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Être accompagné dans la prise du traitement visant à limiter des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Être accompagné physiquement vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée.</p>
Identification de la douleur	<p>Être aidé à identifier et à évaluer la douleur. Être aidé à exprimer sa douleur. Être orienté vers un professionnel de santé ou un psychologue. Être rassuré.</p>
Appréhension des dangers	<p>Être sensibilisé de manière adaptée par rapport aux dangers et aux risques liés à certains comportements. Identifier les dangers et les risques liés à certains comportements. Savoir comment réagir face à un danger. Savoir refuser les avances à caractère sexuel d'autrui. Être aidé à refuser les avances à caractère sexuel d'autrui.</p>

Domaine 10 - Soutien de la dynamique familiale

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Communication intra familiale	Savoir communiquer de manière adaptée avec son enfant.
Maintien du lien avec l'enfant	Être aidé à maintenir le lien avec son enfant.
Rapport aux difficultés de l'enfant	<p>Comprendre les motifs de l'orientation de l'enfant en ITEP. Être aidé à comprendre les difficultés de son enfant. Être aidé à accepter le handicap de son enfant. Bénéficier de conseils éducatifs. Être informé de l'existence d'autres structures ressources.</p>
Soutien à la scolarité et à son suivi	<p>Être aidé à soutenir leur enfant dans son organisation scolaire. Être aidé à suivre la scolarité de leur enfant</p>
Démarches administratives	<p>Être informé des démarches à réaliser. Être conseillé dans les démarches à réaliser. Être aidé à réaliser des démarches.</p>

3. Les évolutions observées chez les enfants accueillis et accompagnés

		2012	2017
Régime d'accueil	Internat complet ou aménagé	49	32
	Semi-internat ou semi-internat aménagé	12	28
	SESSAD/ ambulatoire	6	6

L'évolution chiffrée montre la prise en compte d'une évolution des besoins des enfants et de leur famille en termes de modalité d'accompagnement. Elle s'inscrit dans le courant mettant en avant le droit de visite et d'hébergement des parents.

Par ailleurs c'est aussi lié à la diversification et à une plus grande séquentialité de la part de l'ITEP en lien avec un renforcement thérapeutique que peut revêtir l'internat.

		2012	2017
Quotients intellectuels (1)	< 70	10,44 %	6%
	70 - 89	43,28%	28%
	90 - 109	34,32%	13%
	> 109	11,9%	3%
Autisme	1.0 Psychoses précoces (6)	5,9%	41%
Troubles psychotiques	1.1 Schizophrénies pour les + de 13 ans		5%

Les jeunes ont une efficacité intellectuelle de plus en plus proche de la normale, parallèlement le pourcentage de troubles associés explose (multiplié par 8 sur la période d'observation). Cette évolution est très certainement à rapprocher de la fermeture des lits d'hôpitaux de jour, et du nombre d'actes infanto-juvéniles

Les troubles du caractère initialement prégnants ne sont plus qu'une conséquence de la pathologie principale des enfants.

		2012	2017
Suivi éducatif	Mesure exercée	18	9
Suivi social	Placement famille accueil	12	14
	Placement hébergement collectif	0	4

Nous observons un maintien du volume des suivis complémentaires extérieurs, seule la nature de ceux-ci ayant fortement évolué.

L'ensemble nous amène à nous positionner dans une posture systémique, c'est-à-dire à prendre en considération les besoins de l'enfant ainsi que son environnement.

Positionnement dans le dispositif territorial

Afin d'inscrire pleinement l'établissement dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que l'établissement se fixe au regard des schémas de référence.

Schéma autonomie 2013-2017 — CD 64	
Axes	Traductions à l'ITEP
Axe 1 : structurer la coordination des actions et la coopération entre acteurs	
Orientation 3 : optimisation des ressources par le réseau et les partenariats	
Fiche action 3.2 : encourager les coopérations entre établissement ou services	Équipements partagés (parcours de circulation/écoles, véhicule 9 places/ALSH, plateau paramédical/écoles, salle Snoezelen/autres ESMS).
Fiche action 3.3 : élaborer et mettre en place des outils communs en matière de traitement de la maltraitance	Application de la procédure maltraitance ARS/CD.
Orientation 4 : parcours de la personne	
Fiche action 4.5 : soutenir le parcours de scolarisation des enfants	Classes externalisées. Scolarité à temps partiel. Internat séquentiel. Fonctionnement sur le modèle du dispositif.
Axe 2 : conforter la vie à domicile	
Orientation 6 : qualité de l'accompagnement	
Fiche action 6.3 : proposer des actions collectives d'information et de soutien aux aidants	Organisation d'une conférence sur le thème de l'adolescence
SROMS ARS Aquitaine 2012-2016	
1 - Faciliter la continuité de parcours de vie cohérents 1.5 - Innover pour améliorer les parcours de vie 1.5.2 - Promouvoir de nouveaux modèles d'accompagnement médico-social	Diversification des modes d'accueil (internat séquentiel, scolarité partagée). Accueil d'enfants en grande difficulté mettant en jeu des réponses pluri-partenariales.
2 - Garantir la qualité de vie et de sécurité	Application de la procédure ARS/CG en matière de

18

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

dans le dispositif médico-social 2.2 - S'inscrire dans une démarche de bienveillance 2.2.1 - Garantir la mise en œuvre de BPP	maltraitance Procédure maltraitance au sein du pôle.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

Offre de services

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes des enfants accueillis et accompagnés.

Prestations 1 - Prestations hôtelières et de confort

- Restauration.
- Transport.
- Hébergement en internat.

Prestations 2 - Scolariser l'enfant ou le jeune

- Apprentissage des compétences du palier correspondant.
- Apprendre à lire, déchiffrer, analyser des consignes de plus en plus complexes.
- Faire acquérir les notions d'abstraction, favoriser l'accès au symbolique et à l'implicite.
- Augmenter le temps de concentration.
- Valoriser, encourager par le réinvestissement des compétences.

Prestations 3 - Soutenir la scolarisation de l'enfant ou du jeune en milieu ordinaire

- Aide à la concentration.
- Aide au maintien de l'attention et de l'écoute.
- Apprentissage de l'usage d'un langage approprié en fonction de la situation ou du contexte.
- Orientation vers des orthophonistes.
- Aide dans la formulation et dans l'élocution.
- Aide à la compréhension et au respect des règles de la vie scolaire.
- Aide à la compréhension d'une sanction scolaire.
- Aide à l'organisation de ses affaires scolaires.
- Apprentissage de la bonne tenue et de l'entretien de son matériel scolaire.
- Aide au repérage dans son emploi du temps.
- Apprentissage de la construction de son emploi du temps.
- Aide à l'appropriation et l'utilisation des méthodes de travail.
- Aide à l'accès à des méthodes de travail.

Prestations 4 - Aider l'enfant ou le jeune au développement de la sociabilité

- Apprentissage de l'identification de ses émotions.
- Aide à l'identification des émotions d'autrui.
- Apprentissage de l'identification de l'intention d'autrui.
- Aide à l'accès à un traitement adapté pour réduire le sentiment de persécution.
- Apprentissage de la coopération avec autrui.
- Aide à évoluer en groupe.
- Apprentissage de la gestion des émotions en situation d'interactions.
- Aide à la gestion des émotions en situation d'interaction.
- Aide à la compréhension des propos d'autrui.
- Aide à la compréhension des intentions et des comportements d'autrui et l'adaptation des réponses.
- Aide au développement de la vie amoureuse.
- Aide au développement de la sexualité.

Prestations 5 - Aider l'enfant ou du jeune à se socialiser

- Apprentissage des droits et devoirs.
- Aide au développement des capacités d'adaptation et de projection.
- Aider l'enfant ou le jeune à se connaître, soutenir son développement personnel.
- Aide au développement des capacités à se repérer dans l'espace et le temps.
- Apprentissage de la propreté.
- Aide à la prévention de l'énurésie ou de l'encoprésie.
- Aide à la gestion des épisodes d'énurésie ou d'encoprésie.
- Aide à l'accès aux soins adaptés aux problèmes d'énurésie ou d'encoprésie.
- Aide à la gestion des émotions.
- Soutien psychologique.
- Soutien et suivi thérapeutiques.
- Aide à la gestion des angoisses.
- Aide à l'affirmation de soi.
- Soutien et aide au développement de l'estime de soi.
- Aide à l'établissement ou au rétablissement du sentiment de sécurité.
- Aide au développement du sentiment de sécurité.

- Aide à l'identification, à l'expression et à l'acceptation du sentiment amoureux.
- Aide à la connaissance de son corps et ses évolutions.
- Aide à l'intégration des différences de genre.
- Sensibilisation aux effets ou conséquences des modifications pubertaires.
- Aide à la gestion des manifestations sexuelles.

Prestations 6 - Proposer des rééducations et des prises en charge thérapeutiques

- Soutien psychologique.
- Soutien et suivi thérapeutiques.
- Aide à l'accès à un traitement médicamenteux adapté.
- Rééducation de psychomotricité
- Aider l'enfant ou le jeune à l'acquisition de l'autonomie dans les actes usuels de la vie.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'habillement.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de lever.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie dans la conservation et l'entretien de ses affaires.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie des manières de tables.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de déplacement.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie occupationnelle.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation d'Internet et les réseaux sociaux.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de la prise des traitements médicamenteux.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de démarche administrative.

Prestations 7 - Aider l'enfant ou le jeune dans le développement de son hygiène de vie

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'organisation de son temps.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de diversification de son alimentation.
- Aide à la gestion du sommeil.
- Aide à l'accès à la contraception et à la prévention des risques liés à la sexualité.
- Protéger l'enfant ou le jeune contre lui-même ou l'aider à se protéger contre lui-même.

- Aide la gestion des troubles alimentaires.
- Aide à l'accès aux structures de prise en charge des troubles alimentaires.
- Aide à la limitation des conduites addictives.
- Aide à l'accès aux structures de soins et d'accompagnements des personnes avec addictions.
- Aide à la limitation des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.
- Aide à l'accès aux structures de prises en charge des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.
- Aide à l'identification et l'expression de la douleur.
- Aide à l'accès aux structures de prise en charge de la douleur.
- Aide à l'appréhension des dangers.

Prestations 8 - Soutenir la dynamique familiale

- Aide la communication inter familiale.
- Aide à la compréhension de l'enfant et de ses difficultés.
- Aide à l'adaptation des modalités éducatives.
- Aide à la réalisation de démarches administratives.

Axes d'amélioration portant sur l'offre de services

Prestations 1 - Prestations hôtelières et de confort

- Mettre en adéquation l'internat au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et de l'évaluation interne, comme des chambres individuelles, salle de bain individuelle ou collective limitée à deux usagers, aménagements privilégiant l'intimité, création d'espaces conviviaux.
- Mettre en conformité l'établissement par rapport aux obligations de mise en accessibilité, comme la reprise des cheminements, des éclairages, mise aux normes des toilettes, rattrapage des seuils de portes, création de studios accessibles aux personnes à mobilité réduite

Prestations 2 - Scolariser l'enfant ou le jeune

- Inscrire chaque jeune dans son établissement de secteur et lui proposer des temps de scolarisation en fonction de son projet

Prestations 3 - Soutenir la scolarisation de l'enfant ou du jeune en milieu ordinaire

- Créer une unité d'enseignement externalisée niveau secondaire pour faire découvrir le collège aux enfants de la tranche d'âge, et leur proposer des inclusions.

Prestations 4 - Aider l'enfant ou le jeune au développement de la sociabilité

- Proposer des accompagnements scolaires en milieu ordinaire
- Inscrire les jeunes sur des projets sportifs ou de loisirs à l'extérieur

Prestations 5 - Aider l'enfant ou le jeune à se socialiser

- Proposer aux jeunes des inscriptions auprès des Maisons des ados pour rencontrer et échanger avec des jeunes de leur âge
- Proposer des stages de découvertes en entreprise
- Rendre le jeune autonome dans les transports en commun

Prestations 6 - Aider l'enfant ou le jeune à se connaître, soutenir son développement personnel.

- Ouvrir le dossier unique de l'usager aux familles.
- Multiplier des rencontres ou événements visant à promouvoir l'image du dispositif (DITEP).
- Développer l'utilisation des nouvelles technologies d'informations et de communication au sein de l'établissement (adresses mail individuelles, communication avec les familles par Internet/SMS).

Prestations 7 - Proposer des rééducations et des prises en charge thérapeutiques

- Proposer des temps individuels en thérapie, rééducation psychomotrice, et orthophoniste
- Proposer des petits groupes thérapeutiques en utilisant des supports de médiation

Prestations 8 - Aider l'enfant ou le jeune à l'acquisition de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

- Développer l'autonomie dans les transports en commun, par un partenariat avec les sociétés de transports de droit commun.
- Développer l'autonomie sociale par l'inscription dans les clubs de sports et de loisirs en milieu ordinaire.
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies d'informations et de communication en sensibilisant les jeunes aux risques.
- Développer les actions pour le maintien ou le retour en milieu scolaire ordinaire par des adaptations d'emplois du temps, par des partenariats avec les enseignants du milieu ordinaire.

Prestations 9 - Aider l'enfant ou le jeune dans le développement de son hygiène de vie

- Développer des ateliers thérapeutiques sur l'équilibre des repas
- Proposer un accompagnement préventif avec les professionnels de santé sur les troubles alimentaires

Prestations 10 - Protéger l'enfant ou le jeune contre lui-même ou l'aider à se protéger contre lui-même

- Développer les actions préventives autour des conduites à risques avec les jeunes et leur famille.
- Développer l'éducation à l'hygiène par des actions en direction des jeunes et de leur famille par exemple hygiène bucco-dentaire.
- Développer l'éducation thérapeutique, par exemple, le suivi des prises des traitements médicamenteux et des surveillances régulières.
- Développer des partenariats avec des associations sur les troubles des conduites alimentaires.

Prestations 11 - Soutenir la dynamique familiale

- Privilégier un lieu d'accueil rencontre famille.
- Formaliser des modalités d'échanges réciproques entre la famille et l'établissement en précisant quels professionnels, la récurrence et le lieu de rencontre.
- Continuer à développer les actions de guidance parentale favorisant l'épanouissement de l'enfant au sein de sa famille.
- Rendre accessibles les supports rendus obligatoires par la loi 2002-2 pour les jeunes et leur famille

Parcours et suivi de l'enfant

1. Parcours de l'enfant dans l'établissement

Étape	Modalités
Visite de l'établissement	Les familles prennent rendez-vous pour visiter avec leur enfant suite à une notification Maison départementale des personnes handicapées (possibilité de visite avant la préparation du dossier MDPH). Recueil d'informations (scolaires, de santé, sociales, éducatives) par la direction. Présentation de l'établissement avec remise du livret d'accueil. Visite du site. Confirmation écrite d'inscription par la famille.
Préparation de l'accueil et/ou de l'installation	Confirmation à la famille de la possibilité d'accueil de leur enfant et définition d'une date. Recueil d'informations par l'établissement auprès des partenaires extérieurs avec l'autorisation des responsables légaux. Réunion pré admission (avec invitation des partenaires extérieurs). Élaboration des premiers axes d'accompagnement et définition des modalités d'accueil (qui seront inclus dans le contrat de séjour).
Accueil et/ou installation	Accueil du jeune (accompagné par un parent) par la direction. Proposition des modalités d'accueil. Constitution du dossier administratif et remise des documents obligatoires pour l'inscription.
Intégration	Présentation du jeune au groupe des jeunes et aux équipes. Découverte des lieux. Explication du fonctionnement.
Phase d'accompagnement	Adapter au mieux les prestations pour répondre aux besoins des jeunes (scolaires/ soin/ lieu de vie...) Redéfinir au minimum une fois par an les objectifs individuels en présence des partenaires extérieurs
Préparation de la sortie	En adéquation avec le Projet Personnalisé d'Accompagnement, proposition d'orientation ou de fin d'accompagnement spécialisé Validation par le jeune et sa famille Disponibilité de l'équipe du dispositif vers l'établissement d'orientation avec autorisation parentale.
Suivi postérieur à la sortie de l'établissement	La famille est informée de l'existence d'un service de suite.

2. Suivi de l'enfant et projet personnalisé

Le suivi de l'enfant est structuré et repose sur son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

27

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

Chaque enfant bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Il est construit et actualisé avec lui et sa famille.

Les principales étapes de la construction et de l'actualisation des Projets Personnalisés d'Accompagnement sont les suivantes :

- recueil des attentes de la famille par l'assistante sociale ;
- recueil des attentes du jeune par les professionnels qui accompagnent le jeune ;
- réunion d'élaboration de projet entre professionnels (recueils d'observations, des bilans et des objectifs) ; co-construction d'une proposition de projet à valider avec le jeune et les responsables légaux ;
- réunion de validation de projet avec le jeune et la famille ; amendement possible de la proposition initiale ;
- formalisation des objectifs individuels pour l'année à venir ;
- évaluation des objectifs du PPA du jeune et ajustements.

Mise en œuvre des droits et libertés

1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, l'association « Les PEP 64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitements et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement.

En référence à la procédure Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'au cadre législatif et réglementaire (obligations liées au Code pénal, à la réforme de la protection de l'enfance 2016, ainsi qu'à la circulaire relative aux signalements des événements graves...), une procédure associative et une procédure Pôle rappelle les conduites à tenir en cas de signalement et de gestion des faits de maltraitance.

Le dispositif ITEP porte une attention particulière aux formes institutionnelles de la maltraitance et sensibilise l'équipe à la prévention avec la mise en place de formations collectives régulières. Ainsi, l'établissement consacre régulièrement une partie de son budget de fonctionnement, des formations concernant la promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance.

2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance. Elle est plutôt perçue comme un ensemble de postures éthiques, consistant à respecter les enfants accueillis et accompagnés, notamment dans son intimité, mais sans que cela soit très précis.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance³.

Modalités	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration de l'enfant ou du jeune.	Le « Projet Personnalisé d'Accompagnement ».
Modalités permettant aux enfants et jeunes d'exprimer librement leurs souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.	Le conseil à la vie sociale. Des réunions de groupe entre jeunes animées par les professionnels. Recueil des attentes et souhaits du jeune par la psychologue. Recueil des attentes et souhaits de la famille par l'assistante sociale.

³ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

Modalités permettant le développement de relations entre les enfants et jeunes accueillis (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	À travers des supports de médiation tels que des ateliers thérapeutiques et éducatifs.
Modalités favorisant toutes les possibilités de l'enfant d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	Accompagnement proposé dans le cadre du « Projet Personnalisé d'Accompagnement ».
Modalités permettant d'informer les enfants ou les jeunes sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.	Le règlement de fonctionnement. La charte des droits et libertés des personnes accueillies.
Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).	Restructuration et entretien des locaux. Modernisation des équipements.
Modalités de sensibilisation et de formation des professionnels pour le soutien et l'accompagnement de l'enfant dans ses moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse.	Formation continue des équipes pour la mise à jour des compétences en lien avec les problématiques des enfants. Analyse de la pratique professionnelle. Temps de régulation internes.
Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux enfants ou aux jeunes les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.	Communication régulière dans le cadre des réunions d'équipe. Temps institutionnels.
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des enfants ou jeunes accueillis.	Procédure Pôle des passages à l'acte. Procédure pôle en cas d'agression d'un jeune ou d'un salarié. Disponibilité des cadres. Existence d'un « point calme ».
Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).	Analyse des pratiques professionnelles. Réunions de concertation en interdisciplinarité.
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	Réunions trimestrielles AIRE Formations communes entre les ITEP du territoire

3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

Non-

Le dispositif ITEP veille à ne pas discriminer les demandeurs à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de

30

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

discrimination	<p>ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, dans le cadre de la phase d'admission.</p> <p>Lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, le dispositif ITEP veille à ne pas discriminer les enfants et les adolescents accueillis à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.</p> <p>Le dispositif ITEP veille à sensibiliser les enfants et les adolescents accueillis au respect de leurs différences.</p>
Accompagnement adapté	<p>Le dispositif ITEP veille à recueillir les attentes de l'enfant ou de l'adolescent accueilli.</p> <p>Le dispositif ITEP définit les besoins de l'enfant ou de l'adolescent accueilli de manière concertée et consensuelle avec ses représentants légaux.</p> <p>Le dispositif ITEP construit un projet personnalisé pour chaque enfant ou l'adolescent.</p> <p>Le dispositif ITEP met le projet personnalisé à la disposition de l'enfant ou de l'adolescent et de ses représentants légaux.</p> <p>Le dispositif ITEP assure un suivi du projet personnalisé et son actualisation, à chaque fois que nécessaire.</p>
Information	<p>Le dispositif ITEP fournit aux enfants ou aux adolescents un livret d'accueil adapté à leur compréhension qui présente les prestations, les droits et libertés et son organisation.</p> <p>Le dispositif ITEP organise une présentation orale des prestations, des droits et libertés et de son organisation à destination des enfants ou des adolescents et de leurs représentants légaux.</p> <p>Le dispositif ITEP s'assure de la compréhension des prestations, des droits et libertés et de son organisation par les enfants ou les adolescents et leurs représentants légaux.</p> <p>Le dispositif ITEP s'assure l'information sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.</p> <p>Pour chaque enfant ou adolescent, le dispositif ITEP met en place un dossier unifié qui leur est accessible sur simple demande.</p> <p>La consultation du dossier s'effectue avec un accompagnement adapté.</p>
Libre choix, consentement éclairé et participation	<p>Le dispositif ITEP permet le choix des prestations adaptées à l'enfant ou à l'adolescent.</p> <p>Le dispositif ITEP organise l'information de l'enfant ou à l'adolescent sur les conditions et les conséquences de la prise et de l'accompagnement en veillant à sa compréhension.</p> <p>Le dispositif ITEP organise la recherche du consentement éclairé de l'enfant ou à l'adolescent ou de son représentant légal par tous les moyens adaptés à sa situation.</p> <p>Le dispositif ITEP organise la participation directement, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et la mise en œuvre du projet personnalisé.</p> <p>Le dispositif ITEP assure les conditions d'expression et de représentation, telles que figurant dans le code de la Santé publique sur les prestations de soins qu'il délivre.</p>
Droit à la	<p>Le dispositif ITEP permet au représentant légal de l'enfant ou de</p>

renonciation	l'adolescent de renoncer par écrit aux prestations fournies ou en demander le changement.
Respect de liens familiaux	Le dispositif ITEP favorise le maintien des liens familiaux et tend à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge.
Protection	Le dispositif ITEP organise le respect de la confidentialité des informations concernant l'enfant ou l'adolescent, dont le respect du secret médical. Le dispositif ITEP garantit la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire. Le dispositif ITEP garantit le droit à la santé et aux soins et à un suivi médical adapté.
Autonomie	Le dispositif ITEP garantit à l'enfant ou l'adolescent la possibilité de circuler librement. Le dispositif ITEP est ouvert à et sur son environnement. Le dispositif ITEP permet les visites de personnes extérieures.
Prévention et soutien	Le dispositif ITEP prend en considération les conséquences affectives et sociales résultant de la prise en charge et des accompagnements et en tient compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement. Avec l'accord de l'enfant ou de l'adolescent, le dispositif ITEP facilite le rôle des familles et des représentants légaux ou des proches, dans le respect du projet personnalisé et dans la limite des décisions de justice.
Pratiques religieuses	Le dispositif ITEP facilite la pratique religieuse, y compris la visite de représentant des différentes confessions. Les professionnels s'obligent à un respect des croyances, convictions et opinions de l'enfant ou de l'adolescent.
Dignité et intimité	Le dispositif ITEP assure le respect de la dignité et de l'intégrité de l'enfant ou de l'adolescent. Les professionnels utilisent un langage adapté à l'âge et à la compréhension des enfants et des adolescents. Le dispositif ITEP préserve le droit à l'intimité, hors la nécessité exclusive de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement.

4. Expression et participation de l'enfant ou du jeune au fonctionnement de l'établissement

Le conseil de la vie sociale (CVS) est en place conformément en nombre, rythme et dans les contenus. Les réunions sont trimestrielles, les jeunes préparent les questions avec les professionnels, ils lisent des comptes rendus ensemble, et l'ordre du jour est transmis par le président du conseil de la vie sociale.

L'association TIRELIRE réunit des jeunes élus par leurs pairs, et le Bureau de l'association. Elle a pour objectif d'étudier différents projets pédagogiques, éducatifs, culturels de l'établissement pour leur financement. Il y a une réunion deux fois par an.

La Commission d'évaluation disciplinaire a pour but d'analyser une situation flagrante de non-respect du règlement de fonctionnement en présence des représentants des parents et des jeunes en référence à une procédure associative. Elle fixe le cas échéant une mesure disciplinaire de type éducative.

Une enquête de satisfaction à l'intention des jeunes, des familles, des partenaires est mise en œuvre tous les deux ans.

Des réunions hebdomadaires des groupes de jeunes avec les professionnels sont organisées pour permettre l'expression et la régulation de la vie collective.

La journée de rentrée s'articule autour des projets internes à l'établissement avec les jeunes, les familles et l'ensemble des professionnels.

5. Réflexion éthique

Sur le plan associatif, le Comité médico-social consultatif se charge pour partie de la dimension éthique.

Moyens matériels

Consigne : décrire le bâti et les équipements mobiliers.

1. Parc immobilier

- Parc de 3 hectares arborés.
- Le « Château » destiné au pôle administratif/ internat et réfectoire.
- Un bâtiment « foyer des ados » et salle polyvalente.
- Un bâtiment « unité enseignement ados ».
- Un bâtiment composé au rez-de-chaussée d'une infirmerie/ d'un point calme/ d'une salle de repos et au premier étage, d'une bibliothèque/d'une salle informatique.
- Un bâtiment composé d'un bureau pour les ES/ d'espaces éducatifs et d'enseignement ainsi que d'une cuisine pédagogique.
- Un bâtiment composé d'espaces éducatifs et d'enseignement.
- Un bâtiment soin composé de bureaux et d'une salle de psychomotricité et d'une salle multi sensorielle.
- Un espace accessible « personne à mobilité réduite ».

2. Parc mobilier

Parc automobile	8 véhicules.
Parc informatique	Progiciel AIRMES. Logiciel Paye (SAGE). Logiciel CDD.
Sécurité incendie	Procédure incendie et centrale incendie

Ressources humaines

3. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

4. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de postes est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site Internet PEP64 et à défaut de candidat interne sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

Les règles d'examen prioritaire à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salariés devenus inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

Le processus de sélection du candidat et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire

devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

5. Compétences déployées dans le dispositif ITEP

Postes	Effectif	ETP
Directeur de Pôle	1	0,5
Responsable d'établissement	1	1
Cadre éducatif	1	1
Cadre de santé	1	1
Médecin psychiatre	1	0,30
Psychologue	4	2,31
Psychomotricien	2	1,23
Orthophoniste	1	0,138
Infirmière	1	1
Educateurs spécialisés	9	9
Moniteurs éducateurs	7	7
Moniteur atelier	1	0,72
Surveillants de nuit	3	2
Secrétaires	2	1,86
Assistante sociale	1	0,5
Personnel logistique	11	10,56

6. Organisation des responsabilités

Un document associatif (PRECI) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

37

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

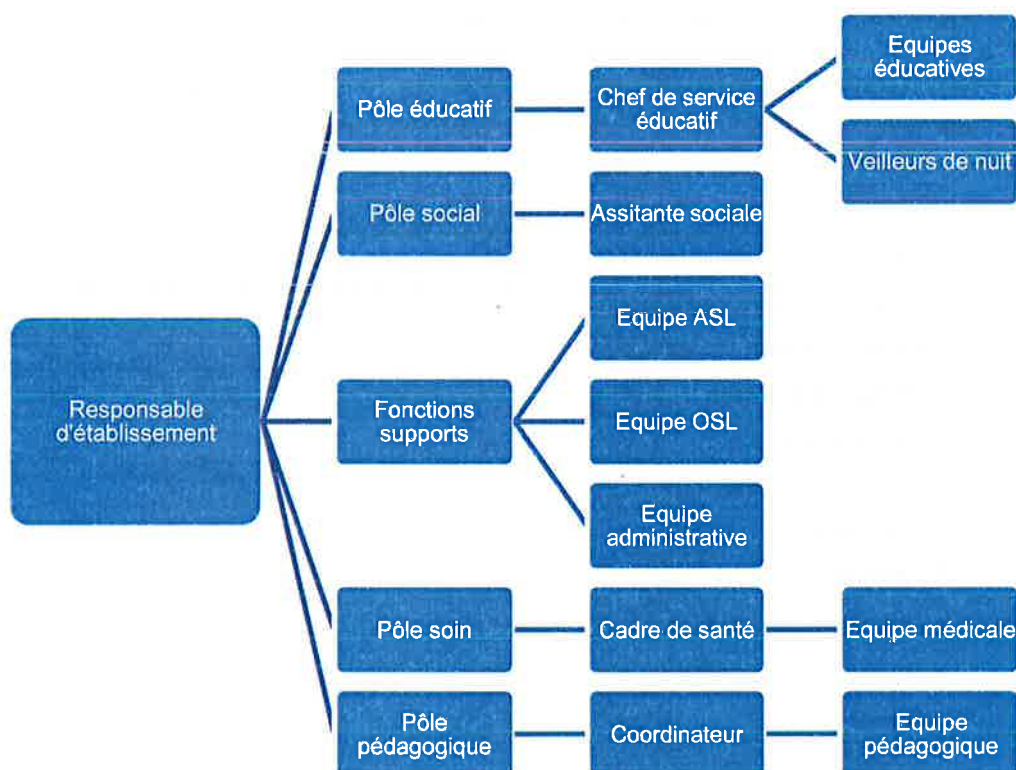
Le directeur de pôle a un lien avec les médecins.

Le médecin psychiatre coordonne l'équipe des rééducateurs et l'infirmier sans lien hiérarchique à leur endroit. Ils sont placés sous la responsabilité directe du responsable d'établissement.

L'équipe pédagogique est sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale. Un lien fonctionnel existe entre le coordonnateur pédagogique, les enseignants et le directeur de pôle ou le responsable d'établissement. Il n'existe pas de lien de subordination entre le coordinateur pédagogique et les enseignants.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme doit être affiché et le document associatif (PRECI) est mis à disposition des salariés.



7. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire, les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- les remplacements éventuels
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

8. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des personnes accueillies et l'amélioration continue des prestations offertes.

Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de

40

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- poursuivre la sensibilisation autour de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance ;
- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficaces, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, tel est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité ;
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bienveillantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

9. Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée par :

- une supervision avec l'équipe au complet tous les trimestres avec deux psychologues intervenants extérieurs formés à la systémie ;

- une analyse de la pratique professionnelle pour le pôle soins tous les 2 mois avec une psychologue extérieure à l'ITEP ;
- une analyse de la pratique professionnelle pour le service logistique tous les mois avec une psychologue de l'établissement ;
- des propositions de mutation dans le cadre du mouvement interne ;
- une proposition d'activité détente pour les salariés (yoga et stretching) ;
- l'aménagement des postes matériels et organisationnels ;
- des actions ponctuelles visant à la Qualité de vie au travail (temps conviviaux).

10.Relations sociales dans l'établissement

Le dispositif ITEP dispose d'un collègue « délégué du personnel » faisant également office de Comité d'hygiène et de sécurité au travail.

Le comité d'entreprise est quant à lui associatif et central.

Organisation de la communication interne

1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions orales	Partager des informations	Quotidienne.
Réunion DIRection (REDIR)	Manager et organiser ensemble l'établissement	Hebdomadaire.
Réunion REunion COORdination (RECOOR)	Réfléchir sur organisation Etablissement	Hebdomadaire.
Réunion « point situations usagers (PSU)	Préparer les entrées et les sorties. Gérer la liste d'attente. Echanger sur les situations particulières	Hebdomadaire.
Réunions de services	Transmettre des informations. Organiser le service. Réfléchir aux projets de service.	Hebdomadaire.
Réunions interdisciplinaires	Permettre une concertation en équipe interdisciplinaire Organiser la semaine.	Hebdomadaire.
Réunions d'élaboration de projet.	Mettre en commun des bilans et observation et proposer des objectifs de travail pour chaque jeune.	Annuelle ou biannuelle.
Réunion de validation de projet	Valider le projet avec le jeune et sa famille	Annuelle ou biannuelle.
Réunion clinique	Échanger autour d'un cas clinique	Hebdomadaire.
Réunion « Point calme »	Faire le bilan du fonctionnement et l'analyse. Dégager des pistes d'amélioration.	Biannuelle.
Réunion préparation des menus	Elaborer des menus et travailler sur l'équilibre alimentaire.	Quinzaine.
Réunion des transports	Faire un point sur l'organisation des transports et apporter des améliorations.	Hebdomadaire.
Groupes de travail spécifique	Animer un projet.	Autant que nécessaire.

2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Cahiers de transmission internat	Passer des informations organisationnelles au sein de l'équipe.	Educateurs, chefs de service.
Cahiers de transmission surveillants de nuit	Transmettre les Informations des éducateurs sur l'effectif et les consignes particulières ainsi qu'une information des veilleurs sur le déroulé de leur nuit.	Veilleurs/éducateurs/chefs de service.
Progiciel AIRMES	Rédiger les troubles journaliers des jeunes et transmettre des d'informations. Rédiger les Projets Personnalisés d'Accompagnement.	Tous les professionnels sauf logistique.
Notes de service	Préciser un mode opératoire.	Tous les professionnels.
Compte rendu de réunions (services/ PSU/RECOOR/ rencontre familles/ rencontres partenaires.	Laisser une trace des décisions prises et échanges. Partager les informations entre les services.	Tous les professionnels.
Courriels	Transmettre des informations générales	Tous les professionnels sauf les services ménage et chauffeurs.
Tableau réservation véhicules	Organiser et gérer des déplacements.	Tous les professionnels.
Organisation des transports	Gérer les horaires des navettes enfants.	Tous les professionnels.

Gestion des risques et sécurité

3. Organisation de la sécurité des enfants et jeunes accueillis

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Gestion des passages à l'acte	Prendre en compte objectivement les passages à l'acte des usagers.
Prise en compte de la douleur	Conduites à tenir en cas d'apparition de symptômes.
Plan Bleu	Gérer et prévenir les cas d'épidémie et de pandémie.
Procédure incendie	Conduites à tenir en cas d'incendie (une procédure pour les jeunes et une procédure pour les professionnels).
Procédure Vigipirate associative	Conduites à tenir en cas d'attentat.
Gestion des Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	Déterminer le circuit et l'élimination des DASRI.
Circuit des médicaments	Identifier et sécuriser la prise des médicaments.

Partenariat et communication externe

1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
Santé mentale	Mutualisation, coopération et expertise dans l'accompagnement des sujets atteints de troubles psychiatriques.
Association des ITEP et de leurs Réseaux (AIRe)	Partage d'informations spécifiques sur les fonctions des ITEP. Mise en commun des recherches, expériences, problématiques.
Fédération des PEP.	Représentation nationale des PEP. Informations sur ensemble des secteurs (SMS/loisirs/social).
Comité national de la Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées (CCA)	Mécénat. Complément de financement pour l'ITEP.

2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
Toutes structures Éducation nationale	Scolarité	Articuler les parcours et favoriser l'inclusion Partager la scolarité. Apporter du conseil aux enseignants.
Mairie d'Asson	Scolarité	Disposer de locaux pour externalisation d'une classe de primaire.
Cité scolaire de Nay	Scolarité	Disposer de locaux pour externalisation d'une classe de collège.
Praticiens libéraux	Santé	Compléter l'offre médicale et paramédicale.
Jeunes à Difficultés Multiples	Informelle	Traiter les situations complexes (au niveau du département).
Mairie d'Igon	Coopératif	Prêter des véhicules

Mairie d'Igon	Coopératif	Disposer de la salle des sports et utiliser le matériel.
Hôpital de Pau	Santé	Rendre opérationnelles les dispositions du Plan Bleu.
Autres structures sociales et médico-sociales	Coopératif	S'inscrire dans le maillage de partenaires autour de la situation d'un jeune. Compléter notre offre. Mutualiser des moyens. Envisager une orientation.

3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, le dispositif ITEP :

- établit des cartes de visite des cadres ;
- met à jour un site Internet ;
- Communique avec différents supports (courriels, courriers, appels téléphoniques) ;
- mobilise la chargée de communication associative en cas de manifestations ;
- sollicite la presse pour une couverture média lors de certaines activités.

Systemes d'évaluation

1. Modalités d'évaluation

Le dispositif ITEP procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

1.3 Évaluation interne

Un référentiel associatif a été rédigé entre septembre 2015 et avril 2016 sur la base du référentiel précédent et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

5 domaines ont été définis :

- management de l'établissement et ouverture sur son environnement,
- conditions d'élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement,
- qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'utilisateur,
- effectivité des droits et de la participation des usagers,
- gestion des risques et des événements indésirables.

Chacun des domaines a été défini en critères et chaque critère donnant lieu à une cotation d'évaluation.

Les cadres dirigeants dans leur ensemble ont participé à la rédaction du référentiel.

À partir de ce référentiel, le Comité de pilotage de la Qualité (CPQ) a défini les modalités de déploiement de l'évaluation interne au sein des établissements et des services du pôle. Il a été décidé de la constitution d'un groupe ad hoc pour chacun des domaines à évaluer, intégrant l'ensemble des corps de professionnels. Une réunion au minimum par domaine a été prévue. Pour l'ITEP, cinq réunions se sont déroulées entre mai et juin 2016.

L'ensemble de la démarche a donné lieu à différentes communications aux professionnels lors des réunions de service et aux élus du conseil de la vie sociale, durant les réunions trimestrielles.

1.4 Évaluation externe

Le dernier rapport d'évaluation externe date de novembre 2011. Il a été fait par le cabinet J2C Jacques Cabanes Consultant.

Un comité de pilotage central composé du directeur général de l'association et des directeurs d'Établissement s'est mis en place pour définir les enjeux évaluatifs associatifs, valider un projet évaluatif unique de l'association, valider les éléments méthodologiques et définir les modalités concrètes d'évaluation.

Un comité de pilotage a été constitué sur l'établissement pour déployer la démarche entre juin et novembre 2011.

Ce Comité de pilotage a réuni et transmis au cabinet J2C l'ensemble des documents obligatoires.

Cinq réunions par axes de travail, des consultations extérieures, des entretiens sur site avec les professionnels et la direction se sont déroulés sur ce laps de temps.

1.5 La mesure de satisfaction des enfants accueillis et accompagnés

Une enquête de satisfaction construite en équipe et remise à jour régulièrement est déployée tous les deux à trois ans. Elle balaye en 45 questions les domaines essentiels de l'accompagnement.

Les professionnels peuvent proposer leur aide au jeune pour compléter le questionnaire.

L'exploitation reste délicate du fait du peu de retours des questionnaires.

2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

À partir des résultats de l'évaluation un plan d'amélioration de la qualité a été construit en octobre 2016 validé par le Comité pilotage Qualité. Il se décline par des fiches actions planifiées. L'ensemble se concrétise depuis janvier 2017 soit par des procédures ou tout document support soit par des groupes de travail centrés sur chaque établissement ou sur le pôle.

Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

Domaine 1 - Organisation des prestations hôtelières

- Développer l'accompagnement séquentiel de l'internat dans le cadre du dispositif ITEP.
- Adapter les modalités d'accompagnement au rythme du jeune dans le cadre de son PPA tout en maintenant l'exigence de structuration.

Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

- Développer une antenne à proximité de Pau.
- Déployer nos services par rapport aux besoins du territoire non couverts.
- Poursuivre notre réflexion sur les actions concourant au désenclavement.

Domaine 3 - Bâtiment et équipements

- Poursuivre l'installation par pôle d'âge interdisciplinaire.
- Adapter les espaces à leur utilisation.
- Développer des espaces propices à l'accompagnement individualisé.

Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Mise en place d'un plan de circulation.

Domaine 5 - Organisation du travail en équipe

- Pérenniser l'analyse de la pratique professionnelle.

Domaine 6 - Suivi de l'enfant accueilli et accompagné

- Mise en place d'une coordination de projet.
- Développer l'accompagnement séquentiel.

Domaine 7 - Formation continue

- Favoriser les actions inter établissements hors association.

- Poursuivre la mobilisation de fonds hors Compte Investissement Formation Adhérent.
- Mobiliser les expertises internes.

Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue professionnels

- Mettre en place un préventeur des risques.
- Poursuivre l'aménagement de la salle du personnel.
- Proposer une activité de relaxation aux professionnels.

Domaine 9 - Droits et libertés de l'utilisateur

- Améliorer l'accessibilité aux documents institutionnels.
- Expliciter les droits et les devoirs des citoyens.
- Aménager un lieu d'expression.
- Mieux prendre en compte les rythmes et habitudes de vie des enfants accueillis.

Fiches action

<u>Fiche action n°</u> Intitulé	
Objectifs :	•
Groupe projet :	
Sous la responsabilité de :	
Personnes/service/organismes concernés :	
Modalités à mettre en œuvre :	•
Échéance :	
Indicateurs :	•
Analyse globale :	

Annexes

Détails des prestations et des principes opératoires

Prestations 1 - Scolariser l'enfant ou le jeune

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Apprentissage des compétences du palier correspondant.	Proposer des situations d'apprentissage au plus proche des besoins éducatifs particuliers.
Apprentissage des compétences du palier correspondant.	Proposer des situations d'apprentissage au plus proche des besoins éducatifs particuliers.
Apprendre à lire, déchiffrer, analyser des consignes de plus en plus complexes.	Proposer des situations d'apprentissage au plus proche des besoins éducatifs particuliers.
Faire acquérir les notions d'abstraction, favoriser l'accès au symbolique et à l'implicite.	Proposer des situations d'apprentissage au plus proche des besoins éducatifs particuliers.
Se repérer dans le temps	Aménagement individualisé des emplois du temps sous différents supports.
Augmenter le temps de concentration.	Proposer des modalités d'apprentissages spécifiques par un emploi du temps aménagé.
Valoriser, encourager par le réinvestissement des compétences.	Mettre en place des situations d'apprentissage adaptées permettant le réinvestissement et la valorisation de l'élève.

Prestations 2 - Soutenir la scolarisation de l'enfant ou du jeune en milieu ordinaire

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Aide à la concentration.	Utilisation de jeux adaptés. Réalisation de tests. Réassurance et encouragement. Stimulation.
Aide au maintien de l'attention et de l'écoute.	Utilisation de jeux adaptés sur des séquences adaptées en matière de temps. Valorisation des centres d'intérêts de l'enfant ou du jeune. Reformulation. Encouragement à demander des reformulations et/ou des explications. Informations des enseignants sur les difficultés de l'enfant et sur les aménagements pédagogiques à mettre en place. Proposition d'outils à l'enfant, aux enseignants et aux parents.
Apprentissage de l'usage d'un langage approprié en fonction de la situation ou du contexte.	Reformulation. Présentation de vocabulaire alternatif. Explication sur les usages langagiers. Mise en situation. Stimulation et encouragement.

54

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 –
www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

Orientation vers des orthophonistes. Aide dans la formulation et dans l'élocution.	Informations sur les orthophonistes libéraux. Informations sur les modalités d'aides financières liées à l'accès aux orthophonistes libéraux. Reformulation. Stimulation et encouragement. Informations sur les activités de loisir favorisant l'élocution.
Aide à la compréhension et au respect des règles de la vie scolaire. Aide à la compréhension d'une sanction scolaire.	Explication des règles de vie scolaire. Rappel des règles scolaires. Explication d'une sanction.
Aide à l'organisation de ses affaires scolaires.	Conseil pour organiser ses affaires scolaires. Rappels. Stimulation et encouragement.
Apprentissage de la bonne tenue et de l'entretien de son matériel scolaire.	Conseils sur la façon de prendre soin de son matériel scolaire. Stimulation et encouragement.
Aide au repérage dans son emploi du temps. Apprentissage de la construction de son emploi du temps.	Explications sur la façon de se repérer dans son emploi du temps. Utilisation de supports adaptés. Explications sur la façon de construire son emploi de temps.
Aide à l'appropriation et l'utilisation des méthodes de travail. Aide à l'accès à des méthodes de travail.	Présentation et explication de méthodes de travail et de leurs intérêts. Proposition de différentes méthodes. Expérimentation de méthodes. Stimulation. Valorisation et encouragement.
Aide à entrer en relation avec autrui. Aide à s'inscrire dans une interaction. Valorisation. Réassurance.	Observation des interactions de l'enfant. Recueil des difficultés relationnelles. Conseils dans la façon d'entrer en contact avec autrui. Conseils dans la façon de s'exprimer. Conseils dans la façon d'interpréter la réaction d'autrui. Stimulation et encouragement.

Prestations 3 - Aider l'enfant ou le jeune au développement de la sociabilité

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Apprentissage de l'identification des émotions. Aide à l'identification des émotions d'autrui. Apprentissage de l'identification de l'intention d'autrui. Aide à l'accès à un traitement adapté pour réduire le sentiment de persécution.	Incitations et encouragements à la verbalisation de faits et des ressentis. Écoute. Formulation des émotions perçues chez l'enfant ou le jeune. Reformulation. Conseils. Guidance. Orientation vers un autre professionnel. Réassurance.
Apprentissage de la coopération avec autrui.	Incitations et encouragements à faire avec autrui. Conseils sur la façon de collaborer avec autrui. Mises en situation de coopération.

55

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 –
www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

	Utilisation de supports favorisant la coopération. Valorisation. Réassurance.
Aide à évoluer en groupe.	Encouragement à évoluer en groupe. Incitations et encouragements à l'expression de son point de vue. Mises en situation de coopération. Incitations et encouragements à verbaliser ce que l'enfant ou le jeune perçoit et comprend de la dynamique de groupe. Utilisation de supports favorisant la vie en groupe. Valorisation. Réassurance. Médiations.
Apprentissage de la gestion des émotions en situation d'interactions. Aide à la gestion des émotions en situation d'interaction.	Incitations et encouragements à la verbalisation des ressentis en situation d'interactions. Conseils. Temporisation. Valorisation. Présence. Réassurance.
Aide à la compréhension des propos d'autrui.	Incitations et encouragements à la verbalisation des propos incompris. Incitations et encouragements à la verbalisation de ce que l'enfant ou le jeune a compris. Explicitation des propos tenus par autrui. Conseils. Valorisation. Réassurance.
Aide à la compréhension des intentions et des comportements d'autrui et l'adaptation des réponses.	Incitations et encouragements à la verbalisation de la façon dont l'enfant ou le jeune perçoit les intentions et comportements d'autrui. Conseils. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement de la vie amoureuse.	Écoute. Conseils dans l'identification et l'expression de son sentiment amoureux. Soutien. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement de la sexualité.	Informations sur la puberté, les changements corporels et psychologiques. Formulation de réponses adaptées aux questions de l'enfant ou du jeune. Informations sur les interdits en matière de sexualité. Explications des termes liés à la sexualité. Organisation de l'accès à des informations ciblées en rapport avec la sexualité. Écoute. Conseils. Soutien. Valorisation.

	Réassurance. Orientation vers des professionnels spécialisés.
--	------------------------------------------------------------------

Prestations 4 - Aider l'enfant ou du jeune à se socialiser

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Apprentissage des droits et devoirs.	Informations sur les droits et devoirs. Incitations à l'exercice des droits et au respect de ses devoirs. Conseils dans l'exercice des droits et devoirs. Explications. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'adaptation et de projection.	Incitations et encouragements à faire des projets. Conseils. Développement de supports permettant à l'enfant ou au jeune de se projeter dans le temps. Conseils pour l'appropriation de son emploi du temps. Valorisation. Mises en situation. Réassurance.

Prestations 5 - Aider l'enfant ou le jeune à se connaître, soutenir son développement personnel

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Aide au développement des capacités à se repérer dans l'espace et le temps.	Présentation de supports permettant de se repérer dans le temps. Explications et démonstrations sur la façon d'utiliser les supports permettant de se repérer dans le temps. Mises en situation. Vérification de l'utilisation des supports permettant de se repérer dans le temps. Réassurance. Stimulation.
Apprentissage de la propreté. Aide à prévenir l'énurésie ou l'encoprésie. Aide à la gestion des épisodes d'énurésie ou d'encoprésie. Aide à l'accès aux soins adaptés aux problèmes d'énurésie ou d'encoprésie.	Réassurance. Valorisation. Stimulations ou sollicitations. Conseils sur la façon de gérer les épisodes d'énurésie ou d'encoprésie. Organisation de l'orientation vers des professionnels spécialisés.
Aide à la gestion des émotions. Soutien psychologique. Soutien et suivi thérapeutiques.	Incitations et encouragements dans l'expression (verbalisation) de ses émotions. Réassurance. Valorisation. Conseils dans l'analyse de ses émotions. Conseils de gestion de ses émotions. Conseils de gestion des situations d'échec. Encouragements à l'acceptation des situations de réussite. Incitations et encouragements à la prise d'initiative. Conseils relatifs à la façon d'évaluer les risques liés à la prise d'initiative.

58

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 –
www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

	Mise en place de séances thérapeutiques.
Aide à la gestion des angoisses. Soutien psychologique.	Incitations et encouragements dans l'expression (verbalisation) de ses angoisses. Conseils permettant de canaliser ses angoisses. Conseils permettant de trouver des stratégies et des solutions d'apaisement. Réassurance. Valorisation. Mise en place de séances thérapeutiques.
Aide à l'affirmation de soi.	Incitations et encouragements à l'expression et à l'acceptation de ses difficultés. Encouragement dans l'identification de ses capacités et de ses limites. Conseils dans la mobilisation de ses capacités et d'acceptation de ses limites. Incitations et encouragements à l'expression de ses désirs. Incitations et encouragements à l'expression de ses points de vue et opinions. Incitations et encouragements à l'expression de ses choix. Reformulation. Valorisation. Réassurance.
Soutien et aide au développement de l'estime de soi.	Encouragement dans l'identification de ses capacités et de ses limites. Encouragement à l'expression de ses envies. Encouragement à exprimer sur ses comportements. Encouragement à exprimer un jugement sur soi-même. Encouragement à avoir un regard critique sur soi-même, notamment à porter un regard positif sur soi. Conseils. Mises en situation. Reformulation. Valorisation. Réassurance.
Aide à l'établissement ou au rétablissement du sentiment de sécurité. Aide au développement du sentiment de sécurité.	Incitations et encouragements à l'expression (verbalisation) de son mal-être, de sa détresse. Écoute. Réassurance. Structuré le temps de l'enfant ou du jeune Conseils à la gestion des moments de transition. Conseil à la gestion des séparations.
Aide à l'identification, à l'expression et à l'acceptation du sentiment amoureux.	Écoute. Conseils dans l'identification et l'expression de son sentiment amoureux. Soutien. Valorisation. Réassurance.

<p>Aide à la connaissance de son corps et ses évolutions. Aide à l'intégration des différences de genre. Sensibilisation aux effets ou conséquences des modifications pubertaires.</p>	<p>Informations et explications sur les changements corporels et leurs évolutions. Explications sur les différences de genre. Informations et explications sur les effets ou conséquences des modifications pubertaires. Réassurance. Incitation à l'expression des ressentis. Utilisation de supports adaptés. Organisation de l'orientation vers des professionnels spécialisés (gynécologues, nutritionnistes, dermatologues...).</p>
<p>Aide à la gestion des manifestations sexuelles.</p>	<p>Informations sur les manifestations du désir sexuel. Informations sur l'effet que les manifestations du désir sexuel peuvent avoir sur autrui. Informations et explications sur la distinction entre la sexualité virtuelle (pornographie, télé réalité...) et la réalité. Conseils. Réassurance.</p>

Prestations 6 - Proposer des rééducations et des prises en charge thérapeutiques

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
<p>Soutien et suivi thérapeutiques. Aide à l'accès à un traitement médicamenteux adapté.</p>	<p>Mise en place de séances thérapeutiques. Organisation de consultations.</p>
<p>Rééducations de psychomotricité</p>	<p>Evaluation. Questionnement de l'enfant ou du jeune sur ses choix. Incitation et encouragement de l'enfant ou du jeune à exprimer ses idées. Utilisation d'exercices adaptés. Mises en situation. Incitations et encouragements de l'enfant ou du jeune à exprimer ses émotions. Guidance dans la recherche de solutions d'apaisement. Questionnements de l'enfant ou du jeune. Conseils. Valorisation. Réassurance.</p>

Prestations 7 - Aider l'enfant ou le jeune à l'acquisition de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
<p>Aide au développement de l'autonomie d'hygiène.</p>	<p>Informations sur la nécessité de se laver régulièrement et sur les conséquences d'une absence d'hygiène. Informations et explications sur les gestes d'hygiène et l'utilisation des produits d'hygiène. Conseils en matière d'hygiène vestimentaire. Stimulation.</p>

	Démonstrations.
Aide au développement de l'autonomie d'habillement.	Conseils et explications sur la façon de s'habiller et de se déshabiller. Démonstrations. Stimulation. Mises en situation. Conseils sur la façon de s'habiller en fonction de la météorologie et de l'activité.
Aide au développement de l'autonomie de lever.	Explications sur l'utilisation d'un réveil. Stimulation. Valorisation. Conseils en matière de rythmes de vie.
Aide au développement de l'autonomie dans la conservation et l'entretien de ses affaires.	Explications sur la nécessité d'avoir des affaires en fonction de l'activité. Explications sur la nécessité de prendre soin de ses affaires. Conseils sur la façon de prendre soin de ses affaires. Stimulation. Valorisation et encouragement.
Aide au développement de l'autonomie des manières de tables.	Présentations et explications sur les différentes manières de table en fonction des contextes. Conseils. Stimulation. Mises en situation et transpositions.
Aide au développement de l'autonomie de déplacement.	Informations sur les différents types de transports. Explications sur les modalités de prise des transports en commun. Présentations et explications concernant l'utilisation de cartes. Accompagnements physiques. Conseils. Valorisation. Mises en situation. Réassurance.
Aide au développement de l'autonomie occupationnelle.	Recensement des centres d'intérêts de l'enfant ou du jeune. Conseils sur la façon de s'occuper seul. Mises en situation. Stimulation. Réassurance. Mise à disposition de supports permettant de s'occuper seul. Incitation à l'expression de ses ressentis. Informations sur les moyens d'accès aux loisirs et à la culture. Proposition de découvertes de loisir ou culturelles. Stimulations. Valorisation. Démonstration.
Aide au développement de l'autonomie d'utilisation d'Internet et les réseaux sociaux.	Informations et explications sur le fonctionnement d'Internet et les réseaux sociaux. Conseils sur l'utilisation d'Internet et les réseaux sociaux.
Aide au développement de l'autonomie de la prise des traitements médicamenteux.	Organisation de la poursuite des traitements en court. Stimulations. Informations et explications sur les modalités de la prise

	<p>médicamenteuse. Conseils sur les modalités (dont les précautions à prendre) de la prise médicamenteuse. Incitations et encouragements à l'expression de ses questions et de ses angoisses relatives à la prise médicamenteuse. Écoute. Réassurance.</p>
<p>Aide au développement de l'autonomie de démarche administrative.</p>	<p>Informations et explications sur les démarches administratives à réaliser. Conseils dans la réalisation de démarches administratives. Stimulations. Réassurance. Valorisation. Accompagnements physiques à la réalisation de démarches administratives.</p>

Prestations 8 - Aider l'enfant ou le jeune dans le développement de son hygiène de vie

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Aide au développement de l'autonomie d'organisation de son temps.	Incitations et encouragements à l'identification et l'expression de ses rythmes de vie. Conseils sur les modalités d'organisation de son temps. Structuration de l'emploi du temps de l'enfant ou du jeune. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement de l'autonomie de diversification de son alimentation.	Explications sur la nécessité de diversifier son alimentation. Conseils sur la façon de diversifier son alimentation.
Aide à la gestion de son sommeil.	Conseils à la ritualisation du coucher. Stimulations. Réassurance. Écoute. Organisation de l'accès à un traitement adapté ou orientation vers un professionnel spécialisé.
Aide à l'accès à la contraception et à la prévention des risques liés à la sexualité.	Informations et explications sur les différents modes de contraception. Informations et explications sur les risques liés à la sexualité. Incitations et encouragements à l'expression de ses questions et de ses angoisses relatives à la sexualité. Écoute. Informations sur les professionnels ou structures spécialisés. Orientation vers les professionnels ou structures spécialisés. Réassurance.

Prestations 9 - Protéger l'enfant ou le jeune contre lui-même ou l'aider à se protéger contre lui-même

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Aide la gestion des troubles alimentaires. Aide à l'accès aux structures de prise en charge des troubles alimentaires.	Observations des conduites alimentaires. Informations et orientation vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée. Accompagnements physiques vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée. Stimulation à la prise d'un traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture. Réassurance. Valorisation.
Aide à la limitation des conduites addictives. Aide à l'accès aux structures de soins et d'accompagnements des personnes avec addictions.	Observations. Informations et explications sur les risques liés aux conduites addictives. Informations et orientation vers des consultations et/ou structures de soin et d'accompagnement des personnes avec addictions.

63

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 –
www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

	Accompagnements physiques vers des consultations et/ou structures de soin et d'accompagnement des personnes avec addictions. Réassurance. Valorisation.
Aide à la limitation des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Aide à l'accès aux structures de prises en charge des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.	Observations. Incitations et encouragements à l'expression de son mal-être, de ses angoisses. Informations et explications sur les risques liés aux conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Informations et orientation vers des consultations et/ou structures de prise en charge conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Accompagnements physiques vers des consultations et/ou structures de prise en charge des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Réassurance. Valorisation.
Aide à l'identification et l'expression de la douleur. Aide à l'accès aux structures de prise en charge de la douleur.	Observations. Incitations et encouragements à l'expression de la douleur. Évaluation de la douleur. Développement ou recours à des outils d'évaluation de la douleur physique et psychique. Informations et orientation vers des consultations et/ou structures de prise en charge de la douleur. Accompagnements physiques vers des consultations et/ou structures de prise charge de la douleur. Réassurance. Valorisation.
Aide à l'appréhension des dangers.	Informations et explications sur dangers inhérents et à certains comportements. Conseils permettant l'identification des dangers et des risques liés à certains comportements. Conseils permettant de réagir de manière adaptée face à un danger. Réassurance.

Prestations 10 - Soutenir la dynamique familiale

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Aide la communication inter familiale.	Incitations et encouragements à l'expression des difficultés rencontrées par les parents dans la communication avec leur enfant. Ecoute. Conseils sur les modes de fonctionnement de l'enfant. Conseil sur les modalités de communication adaptée à l'enfant. Réassurance. Valorisation.
Aide à la compréhension de l'enfant et de ses difficultés. Aide à l'adaptation des	Informations et explications sur les motifs de l'orientation de l'enfant en ITEP. Informations et explications sur les difficultés de l'enfant et sur

64

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 –
www.pep64.org

Projet établissement ITEP IGON 2017-2022

modalités éducatives.	leurs conséquences. Réassurance. Valorisation. Conseils socio-éducatifs. Informations sur les structures ressources (autres que l'ITEP).
Aide à la réalisation de démarches administratives.	Informations et explications sur les démarches à réaliser en rapport avec la situation de l'enfant. Conseils dans les démarches à réaliser et la façon de les réaliser. Stimulation. Réassurance. Valorisation.





ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Conseil d'Administration ont approuvé le projet d'établissement 2017-2022 de l'ITEP « Gérard Forgues » à IGON, dans sa séance du 18 octobre 2017.

Par un vote :

Pour : approbation majorité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère,
Le 18 octobre 2017

Christian ESPIL
Président





La solidarité en action

ITEP "Gérard Forgues"

4 avenue du Pic du Midi - 64800 IGON

Tél.: 05 59 61 10 01 - Mail.: itepgerardforgues@pep64.org - www.itep-igon.fr

